

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Eric LE DISSES - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 006-1452/09/BC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

FCT 006-02/10/09 BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de MPM.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en ses articles 3 et 34 ;
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière technique de la fonction publique territoriale ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC en date du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, notamment celles du 13 février 2006 et du 19 février 2009

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir six d'entre eux.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Chef de projet informatique. Responsable du système d'exploitation financier (Direction des Technologies de l'Information)
- Responsable du système d'exploitation Ressources Humaines (Direction des Technologies de l'information)
- Chargé de mission Tourisme (Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales)
- Chargé de mission ZAC (Direction de l'Urbanisme et du Foncier)
- Collaborateur de groupe politique
- Juriste Marchés publics (Direction des Affaires Juridiques).

Après accomplissement des formalités légales et dans l'impossibilité de pourvoir ces postes par la voie du recrutement d'agents titulaires de la fonction publique, il pourra être conclu des conventions avec des agents non titulaires.

- **1/ «Chef de projet informatique. Responsable du système d'exploitation financier»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction des Systèmes d'Information.

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service «Etudes et Développement»:

- Organisation de la maintenance d'applications financières (méthodologie et suivi)
- Supervision de la maintenance matérielle et logicielle
- Elaboration et supervision des marchés de maintenance
- Préparation et organisation de la formation des utilisateurs
- Coordination entre les utilisateurs, l'exploitation assurée par la Ville de Marseille et les sociétés chargées de la maintenance
- Rédaction des spécifications techniques détaillées
- Préparation de l'éventuelle consultation (rédaction du DCE)
- Définition des tests et recettes
- Pilotage de la réalisation ou de l'intégration
- Organisation, coordination et animation de l'équipe projet
- Tableaux de bord financiers de la direction
- Contrôle et garantie de la qualité et des performances du SI financier de MPM
- Contribution à identifier les nouveaux besoins en matière d'évolution du SI finances, ainsi qu'à la réflexion sur l'évolution du SI
- Identification et proposition des ressources à mettre en œuvre pour un projet (humaines, techniques et financières).

Profil : Connaissances informatiques (TT, tableur, Présentation, Oracle, Business Object).

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **2/ «Responsable du système d'exploitation Ressources Humaines»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction des Technologies de l'Information.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Chef de service Etudes et Développement :

- Suivi des traitements applicatifs RH : préparation, organisation et contrôle de l'ensemble des traitements périodiques, ainsi que support aux utilisateurs du domaine RH, mise en œuvre et maintien des solutions info centre Business Object ;
- Responsabilité de la maintenance d'applications liées aux RH : organisation, supervision de la maintenance matérielle et logicielle, contribution à l'élaboration et supervision des marchés, préparation et organisation de la formation des utilisateurs, coordination entre les utilisateurs, l'exploitation et les sociétés chargées de la maintenance ;
- Développement d'outils complémentaires : analyse des besoins autour des applications RH, proposition de solutions techniques, développement de ces outils.

Profil : Formation Bac +5 dans le domaine concerné.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **3/ «Chargé de mission Tourisme»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales.

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service Tourisme et Congrès:

- Gestion d'un observatoire du tourisme,
- Coordination et pilotage des programmes et projets de développement touristique,
- Participation à la définition des orientations stratégiques de la collectivité dans le domaine concerné ; suivi et évaluation de la politique et des dispositifs mis en place,
- Développement et animation des partenariats et réseaux professionnels ; assistance et conseil aux élus,
- Communication sur la politique menée par la collectivité sur le développement touristique,
- Veille territoriale et sectorielle.

Profil : Formation supérieure. Expérience préalable appréciée dans le domaine concerné et/ou dans le management de projets.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché et au régime indemnitaire y afférent.

- **4/ «Chargé de mission ZAC»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction de l'Urbanisme et de Foncier.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Chef de service Urbanisme:

- Suivi des zones d'aménagement concerté
- Pilotage technique et administratif d'opérations de ZAC déclarées d'intérêt communautaire,
- Coordination de l'ensemble des partenaires et intervenants associés à la réalisation des projets d'aménagement tant communaux que communautaires,
- Suivi de l'élaboration des Programmes d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

Profil : Formation Bac +5 en urbanisme. Expérience préalable dans la conduite d'opérations d'aménagement.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **5/ «Collaborateur de groupe politique»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Président du groupe politique :

- Analyse et suivi des dossiers communautaires,
- Suivi du travail et de l'intervention du groupe,
- Liens avec les partenaires politiques et institutionnels,
- Relations avec la presse.

Profil : Formation supérieure. Expérience polyvalente de niveau supérieur souhaitée. Capacités rédactionnelles et relationnelles.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **6/ «Juriste Marchés publics»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction des Affaires Juridiques.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Chef de service Marchés publics:

- Supervision des différentes commissions d'appels d'offres, des commissions élargies en jury et des commissions de délégations de service public,
- Participation aux commissions hebdomadaires, le cas échéant rédaction des procès-verbaux, coordination du déroulement,
- Examen des dossiers de consultation
- Saisie des avis d'appels publics à la concurrence sur la plate forme interne, sur les sites du BOAMP et du JOUE,
- Encadrement des agents chargés des dossiers de marchés,
- Traitement des différentes questions juridiques posées par les services de MPM, les organismes extérieurs, l'Etat..., par écrit, téléphone ou mail, traitement des lettres d'observation du Préfet, et le cas échéant des contentieux.

Profil : Formation juridique supérieure en droit public. Expérience préalable dans un poste similaire fortement souhaitée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

Article 2 :

La rémunération correspondante à l'emploi de Chef du service Stratégie Financière défini dans la délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC du 13 juillet 2009, sera plafonnée par référence au grade d'attaché principal territorial et au régime indemnitaire y afférent. Par ailleurs, la dénomination de cet emploi, rattaché désormais à la Direction des services du Budget sera « Chef du service Stratégie financière et Budget », le descriptif du poste restant inchangé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures sont inscrits au budget 2006 de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou, par défaut, 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux ressources humaines, Moyens Généraux,
Juridiques

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI